PARTS OF THE ORIGINAL DOCUMENT

ARE OF POOR REPRODUCTIVE QUALITY

CERTAINES PARTIES DU DOCUMENT ORIGINAL

SONT DE PIÈTRE QUALITÉ DE REPRODUCTION

Rapport annuel 1987

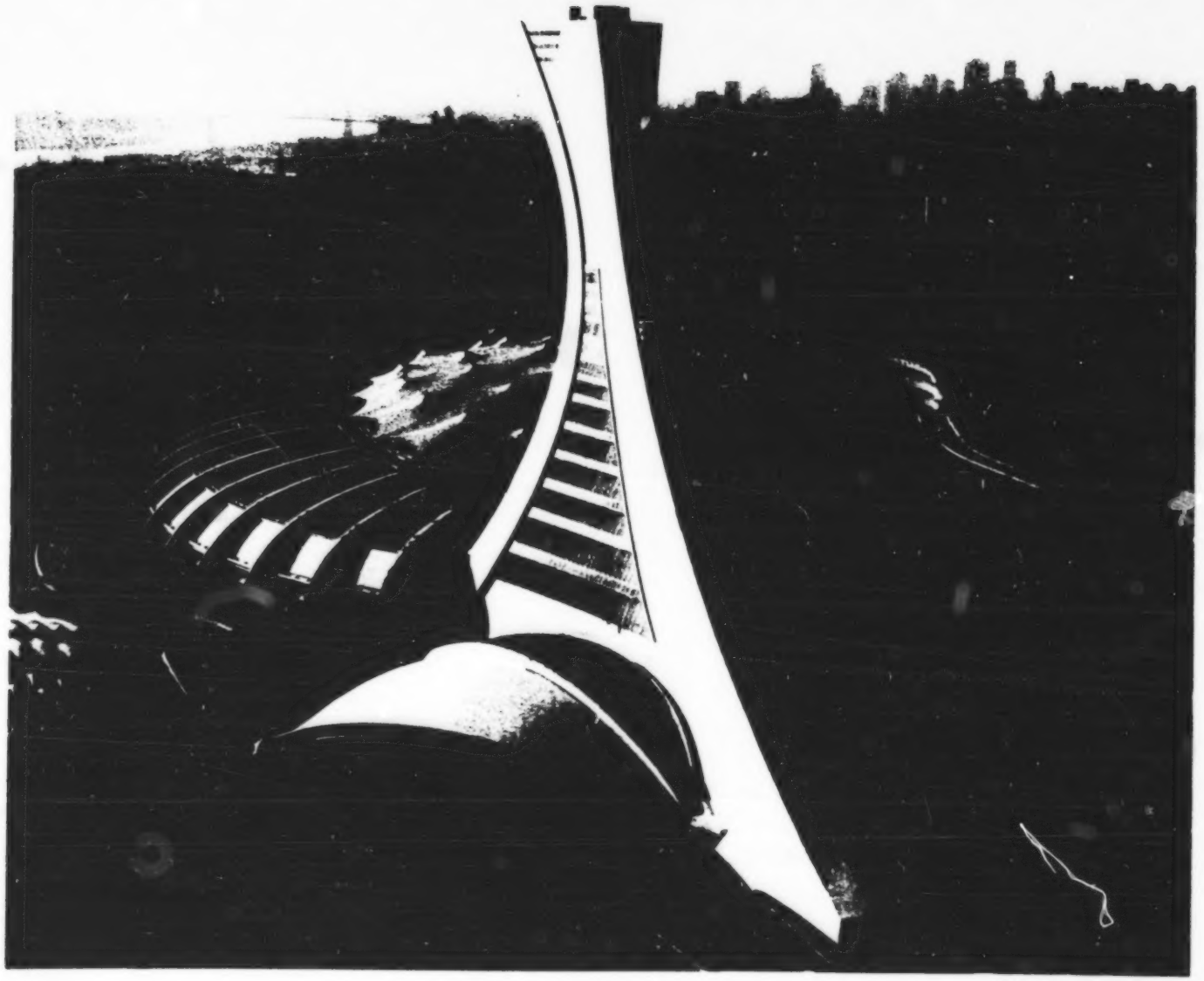

Régie des installations olympiques

Table des matières

Lettre au ministre responsable, monsieur Gilles Rocheleau, ministre des Approvisionnements et Services 1

Message du président 2

Bilan des activités 4

Statistiques de fréquentation 10

États financiers

Fonds d'exploitation 11

Fonds de construction 16

Fonds spécial olympique

Renseignements supplémentaires

Les membres du Conseil, les membres de la direction

Lettre au ministre

Monsieur Gilles Rocheleau

Montréal, le 8 mars 1988

Monsieur Gilles Rocheleau
Ministre des Approvisionnements et Services
et responsable de la
Régie des installations olympiques
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

Au nom du Conseil d'administration et à titre de président, je vous soumets ce douzième rapport annuel de la Régie des installations olympiques.

Ce rapport a été préparé conformément aux dispositions de l'article 28 de la loi sur la Régie des installations olympiques et reflète les activités réalisées au Parc olympique au cours de l'année financière 1986-1987, soit du 1er novembre 1986 au 31 octobre 1987.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président et directeur général,

Jean Deschamps

Message du président

Résultats financiers

L'exercice financier qui s'est terminé le 31 octobre 1987 marque pour la Régie la meilleure année de son existence au plan des résultats financiers. L'écart de 4 millions $ entre ses dépenses de 27 millions $ et ses revenus de 23 millions $ représente le plus faible déficit enregistré dans l'histoire de la Régie. Ces résultats, faut-il souligner, ne reflètent pas les avantages d'une année complète de l'utilisation du Stade avec son toit et encore moins de l'observatoire qui ouvrit ses portes à la fin de novembre 1987.

La légère baisse de 260 000 $ dans les revenus, par rapport à l'année précédente, s'explique par la non répétition d'événements ponctuels. Quant aux dépenses, une gestion plus sévère et efficace nous a permis de les réduire de quelque 720 000 $ principalement aux postes des salaires et contrats de service pour 530 000 $ tandis que les intérêts ont diminué de 190 000 $. La subvention du gouvernement du Québec au montant de 4 030 000 $ pour couvrir le déficit de la Régie, ne représente que 14,8% du budget, signifiant par là que la Régie a généré par ses activités des revenus de 23 millions $, soit 85,2% de son budget annuel total. Comme par le passé, le Village olympique, transformé en appartements avec deux étages de bureaux et boutiques à la base des pyramides, s'avère très rentable et nous procure un surplus de 5 millions $. Les installations sportives, le Stade, les Piscines et le Vélodrome, malgré leur utilisation à des fins commerciales, entraînent encore un déficit global de 9 millions $, heureusement réduit par les profits importants du Village olympique.

Les revenus de la taxe sur le tabac se sont élevés en 1987 à 117,7 millions $. Ils ont servi à payer les intérêts sur la dette, soit 47 millions $, à rembourser 34 millions $ sur le capital et acquitter 36 millions $ sur le coût de construction de la tour et de la toiture.

L'année 1987 fut témoin du parachèvement du gros oeuvre de nos installations. Démarrés en 1985, les travaux entrepris par Lavalin furent complétés pour l'essentiel au cours de l'année: la tour fut terminée, le funiculaire installé et les trois étages de l'observatoire aménagés; la toile fut levée et tout l'équipement nécessaire à son fonctionnement mis en place. Malgré un échéancier raccourci dans le temps, Lavalin a su livrer, après un suspense qui a duré trois mois, le Stade couvert pour l'ouverture du premier match de baseball de la saison à Montréal, le 20 avril 1987.

Autre fait saillant, c'est l'annonce faite en avril par le ministre responsable de la Régie des installations olympiques, monsieur Gilles Rocheleau, d'un investissement de 12,8 millions $ pour les aménagements reliés aux activités touristiques et à la tenue de salons et spectacles.

L'avenir

Au Stade, nous jouissons maintenant d'une utilisation de l'enceinte douze mois par année avec des revenus qui iront en croissant en raison d'une clientèle plus nombreuse parce que mieux protégée contre le froid et les intempéries. Les producteurs de grands spectacles, dorénavant affranchis des aléas de la température, pourront planifier plus librement la venue d'artistes capables de mobiliser des foules de 30, 50 ou même 70 000 personnes. La tenue de grands salons en raison des vastes espaces et des hauteurs exceptionnelles de l'enceinte nous amènera des foules immenses à des périodes où toute activité s'arrêtait l'hiver faute de toit. Du Stade couvert, nous anticipons des revenus importants qui viendront réduire d'autant notre déficit annuel de 4 millions $.

La tour inclinée la plus haute au monde deviendra l'identification visuelle de Montréal et drainera dans un avenir prochain un million de visiteurs par an. Elle représentera la source de revenus

nets la plus considérable, dérivant des diverses activités du Parc olympique et du même coup réduira le déficit d'une façon appréciable.

L'année 1987 nous aura dotés de deux infrastructures importantes contribuant à l'amélioration de la rentabilité de nos installations: un toit sur le Stade et un observatoire au sommet de la tour. Ces deux éléments porteront des fruits dès 1988.

L'avenir immédiat s'annonce donc prometteur et le deviendra davantage lorsque nous serons fixés sur la destination des trois infrastructures encore silencieuses ou sous-utilisées: l'aire inoccupée à la base de la tour, voisine des Piscines, l'intérieur de la tour avec ses quinze étages et le Vélodrome dont l'orientation doit être revue. Nous entreprendrons une réflexion dans l'année qui vient pour trouver la vocation la mieux adaptée à chacun de ces sites et capable de nous assurer une certaine rentabilité. Je m'explique. Dans la situation actuelle, une perte de 9 millions $, comme nous l'avons mentionné plus haut, ressort à la seule exploitation des installations sportives. Toute contribution à la réduction de nos coûts devient donc un apport positif et c'est dans cette optique que s'amorce la négociation avec les promoteurs d'un parc aquatique dans l'espace inoccupé voisin des Piscines. Tout loyer de leur part signifie pour nous une somme de dépenses en moins. Les quinze étages de la tour ne sont pas encore aménagés puisque nous n'en connaissons ni le locataire ni ses besoins éventuels. Mais il nous apparaît clair ici que toute action doit pouvoir s'autofinancer et afficher une rentabilité certaine si l'on veut trouver un occupant. Le problème du Vélodrome est plus complexe. Il fut créé pour un sport, le cyclisme intérieur, en voie de disparition. Au contraire, c'est le cyclisme de détente qui monte en flèche et ses adeptes réclament de plus en plus de pistes bien aménagées dans un environnement de verdure. Utilisé quelque peu pour les sports, bien davantage pour les salons et les rassemblements, il faut trouver une nouvelle vocation à ce Vélodrome, véritable chef-d'oeuvre architectural. La polyvalence de l'immeuble retiendra d'abord notre attention, mais nous ne pourrons ressusciter une activité en voie de disparition. Il nous faudra donc nous tourner vers une vocation différente dont le rôle permettra à la Régie de satisfaire à la fois une mission culturelle et rentable. Nos installations ont coûté une fortune défrayée par l'ensemble des Québécois. Elles constituent un patrimoine national au service de toute la communauté dont la vocation de départ est aussi fondamentale pour l'éducation d'une jeunesse, afin de devenir un peuple fort, que le besoin de former l'esprit dans nos institutions d'enseignement.

Dans l'ensemble, notre population est heureuse qu'enfin soient terminées nos installations, et cela avec succès et sans accident important. Ajoutons que si le Parc olympique réclame encore des investissements, ils sont effectués dans l'esprit d'une rentabilité immédiate. Quant à l'exploitation, elle s'approche elle aussi de la rentabilité avec un écart de 15% entre ses revenus et ses dépenses. Je suis heureux de l'illustrer par un élément du budget – le plus important de tous – la réduction du coût de la main-d'oeuvre, dont les effectifs sont passés de 328 en 1981 à 231 en 1987, soit une diminution de 30%. Nos gens travaillent avec coeur et enthousiasme à la Régie. Chacun des vice-présidents consacre le meilleur de lui-même à réussir le mandat qui lui est confié, à relever les défis qui sont nombreux et quotidiens. Ils sont avec leur personnel les vrais responsables du changement d'attitude, du respect qu'on porte maintenant à la Régie.

La population est fière de son Stade, de son Parc olympique et l'image de la Régie a beaucoup évolué. Coûts exhorbitants, extravagances et gaspillages s'estompent, avec le recul du temps, pour faire place à une fierté qui est apparue manifeste chez la plupart des Québécois, avec le parachèvement des installations. Nombreuses conférences de presse pour renseigner le public, conduite à bonne fin des travaux, présence constante d'un porte-parole officiel de la Régie auprès de tous les médias ont ramené la confiance de la population à l'endroit du Parc olympique. À cet égard, je veux souligner l'excellent travail du porte-parole de la Régie, monsieur Pierre Durand, pour s'être acquitté avec compétence d'une tâche importante, celle d'assurer la crédibilité de notre institution.

Remerciements

Le mandat de monsieur Lucien Saulnier a pris fin. Nous tenons à rendre un hommage particulier à cet administrateur qui a servi la Régie avec un sens aigu de l'État à la fois comme président en 1981 et 1982 et dans la suite comme administrateur pendant cinq autres années.

À son remplaçant, monsieur Raymond Boucher, nous offrons nos voeux de bienvenue et de succès. Il apporte avec son expérience en marketing et en publicité une dimension précieuse pour la mission importante qu'est la promotion de nos installations.

Je veux témoigner notre appréciation aux membres du comité de construction, monsieur O. Jean Gratton, ing., président du comité et ses collègues messieurs Roger Beauchemin, ing., Hervé Belzile, c.a. et Jean Bourassa, ing., pour leur concours très précieux dans le suivi du contrat de parachèvement de nos installations.

Aux administrateurs, aux cadres et au personnel, j'exprime les remerciements de la Régie pour leur concours important et généreux.

Le président et directeur général,

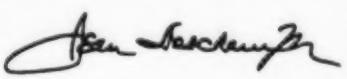

Jean Deschamps

Le 8 mars 1988

Le dernier exercice financier a été ponctué de grands moments dans ce que nous pourrions appeler l'histoire du parachèvement du Stade olympique. À eux seuls, les travaux de construction de notre Stade auront défrayé la manchette pendant une décennie. C'est cependant au courant de l'année écoulée, alors que des moments historiques étaient vécus, qu'il a été possible de mesurer l'intérêt porté par les Montréalais et les Québécois à leur Stade, et la fierté qu'ils apprennent à en dégager, fort légitimement d'ailleurs.

Au tout début de l'exercice 1986-1987, on procédait à des manoeuvres spectaculaires qui annonçaient la concrétisation d'un rêve vieux de plus de dix ans. Bravant les températures propres à notre automne, des centaines de curieux se relayaient pour observer la levée du plafond-caisson, les 16 et 17 novembre 1986. Cette structure pesant 380 tonnes, composée de 11 caissons d'acier préalablement assemblés au sol, a été hissée à 152 mètres (500 pieds) du sol par un système de levage composé de câbles et de poulies. C'était une première du genre! Près de 48 heures ont été consacrées à la levée et à la mise en place de cet élément structural de la tour, qui forme le plafond de la niche où se retire le toit mobile lorsqu'il ne couvre pas le Stade.

Quelques jours plus tard, le 26 novembre 1986, c'est en pleine nuit que les Montréalais assistaient au lent défilé du toit mobile qui progressait à pas de tortue, sur un tardier long de 68 mètres (225 pieds), entre l'atelier d'assemblage de Ville St-Pierre, dans la banlieue de Montréal, et le Stade olympique.

Pour sa part, la tour du Stade atteignait son point culminant le 3 février 1987, alors que l'on plantait à son sommet l'épinette traditionnelle, symbolisant la fin des travaux de charpente, à 169 mètres (556 pieds) au-dessus de l'aire de jeu du Stade!

Du 11 au 16 avril, des milliers de curieux suivirent le laborieux processus de hissage, de déploiement et d'ancrage du plus grand toit souple et mobile au monde! Les manoeuvres étaient terminées en temps pour permettre la tenue du match inaugural de la saison de baseball, et du Stade couvert! Malgré un arrêt de travail dans les services de transport en commun, plus de 52 000 personnes ont assisté à cette grande première, le lundi 20 avril.

Pendant l'été, la tour du Stade olympique était finalement libérée des grues qui lui tenaient compagnie depuis plusieurs années, et l'on procédait également à la finition de son enveloppe extérieure. Il ne restait plus qu'à attendre l'ouverture au public du fameux funiculaire, voie d'accès aux trois étages d'observation nichés au sommet de la tour.

Ce moment tant attendu arriva enfin le 21 novembre 1987. Le compte rendu de l'opération du funiculaire et de l'observatoire appartiendra au prochain rapport annuel, mais qu'il nous soit néanmoins permis de dire qu'entre la date d'ouverture au public et le début de la période annuelle d'entretien, le 1er février 1988, plus de 38 000 personnes avaient visité la tour du Stade olympique. En à peine plus de deux mois! Ces résultats sont fort encourageants et ils annoncent la grande popularité à laquelle cet attrait touristique majeur est voué.

Le Stade

Le Stade olympique de Montréal connaissait cette année sa première saison avec un toit. Ce dernier a sans doute été un pôle d'attraction qui a valu au Stade la visite de bon nombre de curieux lors de la partie d'ouverture de la saison de baseball et des premiers matches de la saison. Mais l'étonnante performance du Club de baseball de Montréal, les Expos, a vite pris la relève de la curiosité initiale pour terminer la saison avec au-delà de 1,8 million de spectateurs, soit 700 000 de plus que l'année dernière!

Le temps n'était malheureusement pas au beau fixe pour tout le monde sous la nouvelle toiture du Stade, puisque les quelques milliers d'amateurs présents au match de football du 9 novembre 1986 avaient assisté, sans le savoir, à la dernière joute de la formation montréalaise de football, les Alouettes. Les amateurs de football n'auront pas eu l'occasion d'encourager cette équipe de la Ligue canadienne de football dans le Stade couvert. Le repli des Alouettes mettait fin à une décennie entière d'étroite collaboration avec le Parc olympique, où l'équipe avait connu plusieurs de ses heures de gloire. Cependant, l'impact financier de cette disparition fut compensé par l'impressionnante augmentation de l'assistance au baseball.

Le SuperMotocross Laurentide récidivait cette année en présentant son enlevant programme de compétitions pendant deux journées consécutives, formule inaugurée lors de son dixième anniversaire en mai 1986. Près de 83 000 personnes ont alors partagé l'atmosphère grisante de ces compétitions devenues de véritables classiques, bien que l'on y ajoute de nouvelles attractions à chaque année.

Pendant la saison estivale, le calendrier chargé des manifestations sportives permet néanmoins la tenue d'autres événements dans le Stade, dont notamment des assemblées de masse, comme celle des Témoins de Jéhovah qui a eu lieu cette année et qui nous a valu la fréquentation de plus de 50 000 personnes, mais aussi des spectacles de musique rock. Près de 110 000 personnes se sont présentées au Stade pour assister aux deux concerts qui s'y sont déroulés en 1987, soit celui du chanteur britannique David

Bowie et celui du groupe rock irlandais U2. La toiture du Stade facilite assurément la tenue de telles activités puisque les représentations peuvent avoir lieu à la date prévue, qu'il fasse soleil ou qu'il pleuve, et que les journées de préparation de ces événements ne sont plus sujettes aux aléas de la météo. Il est ainsi plus facile de placer ces concerts très populaires, ou tout autre événement, dans le calendrier des activités du Stade.

Le Vélodrome

Comme c'était le cas au cours du dernier exercice financier, les activités commerciales ont occupé le Vélodrome pendant pratiquement le tiers de l'année. La réputation du Vélodrome en tant que hall d'exposition n'est donc plus à faire. Cependant, malgré une très bonne fréquentation du Salon National de l'Habitation, le retour du Salon international de la Jeunesse et l'arrivée de deux nouveaux salons, l'achalandage a légèrement fléchi pour l'ensemble de cette sphère d'activité. De fait, certains salons n'ont pas été présentés à nouveau cette année et d'autres activités plus ponctuelles, tel le casino tenu dans le sillage des célébrations de la Coupe Grey, n'ont manifestement pas pu être reproduites.

Sur le plan du cyclisme, l'activité d'initiation populaire a connu un regain d'intérêt alors que près de 14 000 personnes se sont prévalues de cette opportunité. Le cyclisme de compétition, quant à lui, a su conserver ses adeptes.

Les Piscines

La participation populaire a également connu un regain aux Piscines. On se souviendra que les activités avaient été concentrées en certains endroits du complexe aquatique pendant les deux derniers tiers de l'exercice 1985-1986, en raison des travaux d'érection de la tour du Stade qui se déroulait au-dessus des Piscines. Ainsi, les bassins de compétition et de plongeon n'avaient pu être utilisés pendant de longs mois, diminuant l'achalandage total du complexe de moitié en regard de l'année précédente.

Seul le premier tiers du présent exercice a été affecté par les restrictions imposées par la construction. Ainsi les activités de bain libre et de conditionnement physique ont repris leur vitesse de croisière sur l'ensemble des plateaux. Cependant, le programme d'animation pédagogique «La journée sportive au Parc olympique», qui propose une pleine journée d'activités aux écoliers, n'est offert à nouveau que depuis la fin du présent exercice. Les compétitions de natation sont bien évidemment réapparues à l'affiche, dont celles entourant la remise de la Coupe Esso, offerte lors de compétitions provinciales.

L'administration des Piscines voit également à la gestion des Aires extérieures qui comprennent une piste de 400 mètres, théâtre de plusieurs compétitions de la Fédération d'athlétisme du Québec, une aire de jeux récréatifs et un terrain de balle molle utilisés tout au cours de la belle saison.

Les édifices du Parc olympique ont été le plateau de différents tournages au cours de l'année. Les lignes fluides des butées du Vélodrome et des Piscines sont ainsi devenues le coeur d'un pays de rêve dans le film «C'est pas parce qu'on est petit qu'on peut pas être grand» de la série «Les contes pour tous» des productions La Fête.

Le Village

Le Village olympique affiche à nouveau complet pour son secteur résidentiel, alors que les espaces commerciaux sont occupés à 95%. Voilà une performance peu banale, d'autant plus qu'elle se maintient année après année.

La vitalité de ce véritable village est assurée par les 2000 résidents qui occupent les 980 logements et environ 1000 travailleurs qui oeuvrent quotidiennement dans les différents bureaux. Ces bureaux sont répartis sur les premiers étages des deux pyramides et occupent près de 18 500 mètres carrés (200 000 pieds carrés). Une gamme complète de services est offerte aux uns comme aux autres, ce qui confère au Village olympique son cachet si particulier. D'importantes rénovations ont été apportées à la piscine du Village, rendant d'autant plus agréables les loisirs de nos locataires du secteur résidentiel.

Le Centre Paul-Sauvé

En plus de répondre très adéquatement à sa vocation de centre sportif de quartier, le Centre Paul-Sauvé est l'hôte du populaire Salon des sciences occultes, de réunions et de manifestations de toutes sortes, sans oublier sa réputation fort bien établie dans le domaine du bingo. Près de 150 000 personnes ont assisté aux 308 soirées de bingo au cours de l'année écoulée! Le Salon des sciences occultes innovait quant à lui en se produisant à deux reprises pendant le dernier exercice, attirant un total de plus de 50 000 visiteurs.

Les sports de combat, tels le kick-boxing, la lutte et la boxe, attiraient toujours leurs amateurs, quoiqu'il faille préciser que le contexte prévalant actuellement dans cette sphère d'activité a sensiblement réduit le nombre d'événements présentés. À l'instar du Parc olympique, le Centre Paul-Sauvé était le site d'un tournage cette année, celui du vidéo-clip du groupe montréalais The Box.

La Loi sur la protection des non fumeurs dans certains lieux publics

La vice-présidence Ressources humaines, mandatée pour assurer l'application des mesures reliées à l'exécution des dispositions de

la loi, a commandé l'installation d'affiches interdisant de fumer dans les lieux désignés.

Cette même vice-présidence procédait à la nomination d'une personne responsable de l'application de la loi. Celle-ci désignera sous peu, parmi le personnel de la Régie, un certain nombre d'inspecteurs qui s'assureront du respect de la loi dans l'ensemble de nos installations.

L'activité commerciale

De nouveaux crédits étaient alloués en avril dernier par le gouvernement du Québec pour aménager l'observatoire et le centre d'accueil touristique de la tour du Stade, opérer les changements nécessaires à la tenue d'événements de toutes natures sur l'aire de jeu du Stade et compléter la jonction entre le niveau du terrain du Stade et le premier étage de la tour. Les crédits comprennent également les sommes nécessaires pour refaire la signalisation du Parc olympique, améliorer l'accès aux stationnements, doter la tour d'un éclairage extérieur caractéristique et développer de nouveaux espaces d'affichage publicitaire permanent.

Cet affichage génère annuellement des revenus d'un million de dollars, et la contribution de cette sphère d'activité aux revenus de la Régie pourra croître en fonction des projets présentement en développement et des futures infrastructures commerciales.

Du reste, la mise en valeur des différents espaces locatifs et des produits de location est toujours faite de manière efficace. Les aires d'entreposage ont généré des revenus légèrement inférieurs à ceux des années antérieures, mais largement compensés par les permis de stationnement mensuels, le stationnement à l'événement et la vente de carnets de coupons de stationnement valables pour la saison entière de baseball.

La location à l'événement des quelques loges du Stade non retenues pour la saison représente une autre avenue intéressante. Ces locations ponctuelles ont généré des revenus comparables à ceux que l'on aurait tirés de la location de 3,5 loges occupées pendant la saison entière. Ceci démontre que l'opportunité ainsi offerte aux individus et entreprises disposant d'un budget de promotion restreint répond à un besoin réel.

Les Services touristiques

La fierté grandissante des Montréalais et des Québécois a trouvé une expression tangible au chapitre des visites touristiques qui ont connu une augmentation de 36% cette année, passant de 90 000 à 134 000 visiteurs. La curiosité envers le Parc olympique ne se restreint toutefois pas aux frontières du Québec, loin de là! Les Québécois comptent pour moins de 30% de nos visiteurs, qui se recrutent sur l'ensemble du territoire canadien, aux États-Unis et sur tous les continents. Les revenus tirés de cette seule activité sont en hausse de 42%, alors que les ventes de souvenirs se sont accrues de 32%.

Deux nouveaux produits touristiques ont été inaugurés cette année. Il s'agit d'une visite motorisée des vastes étendues du Parc olympique, offerte pendant la belle saison à bord d'un train sur pneumatiques communément appelé «balade». Une navette assurant la liaison entre le Parc olympique et son voisin immédiat, le Jardin botanique de Montréal, a également été mise en service au cours de la belle saison.

Puisqu'il est ici question du Jardin botanique de Montréal, précisons qu'un excellent esprit de collaboration et de concertation unit ce dernier et le Parc olympique. L'instauration d'un service de transport entre ces deux éléments touristiques majeurs pave la voie à une coopération encore plus étroite pour la création d'un pôle d'attraction touristique dans la partie est de la ville de Montréal.

Indice supplémentaire du dynamisme de la mise en marché qu'opère le Parc olympique, soulignons que les billets pour le funiculaire, les visites guidées et le circuit en balade sont disponibles sur le réseau informatisé de billetterie Ticketron!

Statistiques de fréquentation 1986-1987

Activités	Événements			Fréquentation				
	Jours d'activités publiques	Entrée* Sortie*	Total	Athlètes	Participation populaire	Organisateurs Exposants	Spectateurs	Total
Stade								
Activités sportives	84	22	106	8 600		37 800	1 937 205	1 983 605
Activités commerciales	18	20	38			69 893	293 523	363 416
Total	102	42	**144**	8 600		107 693	2 230 728	**2 347 021**
Vélodrome								
Activités sportives	252	5	257	4 098	13 960	1 840	2 208	22 106
Activités commerciales	68	38	106			27 759	371 494	399 253
Total	320	43	**363**	4 098	13 960	29 599	373 702	**421 359**
Piscines								
Activités sportives	6506 h			8 204	115 564		3 200	126 968
Activités commerciales	679 h					10 283		10 283
Total	7185 h			8 204	115 564	10 283	3 200	**137 251**
Aires extérieures				4 815	16 695			**21 510**
Visites guidées					133 638			**133 638**
Stationnement					653 923			**653 923**
				25 717	933 780	147 575	2 607 630	**3 714 702**

* On entend par «entrée» et «sortie» le nombre de jours occupés par la mise en place et le retrait d'une activité.

Régie des installations olympiques

États financiers du fonds d'exploitation au 31 octobre 1987

Rapport des vérificateurs	11
Résultats	12
Bilan	13
Notes complémentaires	14

Rapport des vérificateurs

Au Ministre responsable de la Régie
des installations olympiques

Nous avons vérifié le bilan du fonds d'exploitation de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 1987, ainsi que l'état des résultats de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du fonds d'exploitation de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 1987, ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date, selon les principales pratiques comptables énumérées à la note 2, lesquelles ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond, Chabot, Martin, Paré

Comptables agrées

Montréal
Le 16 décembre 1987

Fonds d'exploitation
Résultats
de l'exercice terminé le 31 octobre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
Revenus		
Installations sportives		
Loyers et droits d'entrée	4 840 $	5 221 $
Stationnement	1 548	1 367
Appartements, espaces commerciaux et à bureaux		
Loyers et stationnement	11 258	10 827
Redevances des concessions alimentaires	1 434	881
Restauration	741	1 612
Publicité	1 403	1 516
Recouvrement du coût de l'énergie fournie à des tiers	776	715
Travaux et services facturés à des locataires	407	730
Visites et souvenirs	641	454
Autres revenus	106	91
	23 154	23 414
Dépenses		
Traitements des employés réguliers	7 002	7 087
Traitements des employés occasionnels	1 377	1 475
Charges sociales	781	752
Contrats de service	5 896	6 275
Matériaux et location d'équipement	1 591	1 571
Aliments et boissons pour restauration	234	598
Énergie, chauffage, éclairage et climatisation	4 326	4 097
Assurances, taxes et servitude	1 024	975
Provision auto-assurance	170	
Honoraires professionnels	417	387
Commissions, cachets et droits	492	562
Intérêts sur les emprunts à court terme	472	723
Intérêts sur la dette à long terme	58	
Billets d'événements aux fins de revente	339	408
Papeterie, impression, téléphone et messagerie	448	458
Publicité	267	174
Autres dépenses	419	541
Amortissement des immobilisations	2 030	2 094
Frais imputés au fonds de construction	(613)	(790)
	26 730	27 387
Déficit d'exploitation	(3 576)	(3 973)
Postes exceptionnels (note 3)	(454)	(523)
Déficit total	(4 030)	(4 496)
Subvention du gouvernement du Québec (note 4)	4 030	4 496
	— $	— $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'exploitation
Bilan
au 31 octobre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
Actif		
Encaisse	80 $	55 $
Débiteurs	322	507
Solde de la subvention à recevoir	30	821
Avances au fonds de construction	86	65
Stock	423	589
Frais payés d'avance	357	326
Immobilisations, au coût non amorti (note 5)	9 158	9 309
	10 456 $	11 672 $
Passif		
Avances bancaires	231 $	167 $
Emprunts à court terme		6 757
Comptes fournisseurs et engagements à payer	4 027	3 588
Provision auto-assurance	170	
Dette à long terme (note 6)	5 000	
Revenus reportés	1 028	1 160
	10 456 $	11 672 $

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'exploitation
Notes complémentaires
au 31 octobre 1987
(Les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

1. Statut et nature des activités

La Régie des installations olympiques (la Régie) est une corporation mandataire du gouvernement du Québec constituée par une loi adoptée par le gouvernement du Québec, la Loi constituant la Régie des installations olympiques.

La Régie a été mandatée pour exploiter les installations olympiques, le Village olympique et le Centre Paul-Sauvé.

Les revenus de la Régie doivent être affectés d'abord à son exploitation et ensuite au remboursement des emprunts, avances ou autres obligations de la Régie pour l'aménagement des installations olympiques. Dès qu'auront été remboursés ces emprunts et avances et qu'auront été exécutées les obligations précitées, la propriété des installations du Parc olympique reviendra à la Ville de Montréal.

2. Principales pratiques comptables

Frais imputés au fonds de construction
La Régie impute au fonds de construction tous les frais administratifs, directs et indirects, reliés au parachèvement des installations et au règlement des dossiers préolympiques.

Impôts sur le revenu
Corporation mandataire du gouvernement du Québec, la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Réclamations
La Régie ne comptabilise les réclamations contre des tiers qu'au moment de leur encaissement.

Stock
Le stock est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Amortissements
Les immobilisations acquises aux fins de l'exploitation sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Équipements et appareils électroménagers	• 20 %
Tableaux d'affichage électronique extérieurs	• 10%
Aménagements locatifs et spécifiques	• Durée du bail du locataire de la Régie pour les locaux loués et 20 % pour les autres
Revêtement synthétique — Stade	• 12,5 %
Matériel roulant	• 10 % et 26,3 %

Engagements à payer
La Régie comptabilise le coût des biens dès l'émission de la commande d'achat.

3. Postes exceptionnels

	1987	1986
Produits de réclamations	150 $	57 $
Frais de réparations majeures	(604)	(580)
	(454)$	(523)$

Fonds d'exploitation
Notes complémentaires
au 31 octobre 1987
(Les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

4. Subvention du gouvernement du Québec

La subvention du gouvernement du Québec à titre d'assistance financière à la Régie pour couvrir le déficit a été fixée de la façon suivante:

	1987	1986
Déficit total de l'exercice	**4 030 $**	**4 496 $**

Le Conseil du Trésor du gouvernement du Québec verse à la Régie une subvention d'assistance financière établie de la façon suivante:

a) La Régie établit sa demande de subvention lors de la présentation du budget annuel;

b) Le gouvernement verse 75 % de la subvention prévue au cours de l'année;

c) Le gouvernement verse, sur présentation des états financiers de la Régie, le solde requis pour combler le déficit jusqu'au maximum prévu lors de l'élaboration du budget;

d) Si le déficit d'une année s'avère supérieur à la subvention prévue, l'écart devrait alors être comblé par le Gouvernement au cours de l'exercice suivant, en augmentant d'autant la subvention d'équilibre prévue;

e) Si le versement de la première tranche (75 %) de la subvention engendre un surplus, ce dernier devrait alors être récupéré par le Gouvernement, en réduisant d'autant la subvention de l'exercice suivant.

5. Immobilisations

	1987		1986	
	Coût	**Coût non amorti**	Coût	Coût non amorti
Équipements	5 749 $	**1 103 $**	5 473 $	1 242 $
Appareils électroménagers	1 321	**3**	1 321	4
Tableaux d'affichage électronique extérieurs	1 239	**692**	1 239	816
Aménagements locatifs et spécifiques	10 731	**4 830**	10 510	5 723
Revêtement synthétique — Stade	1 955	**979**	1 955	1 224
Matériel roulant	785	**488**	370	135
Projets en cours	1 063	**1 063**	165	165
	22 843 $	**9 158 $**	21 033 $	9 309 $
Amortissements cumulés	13 685 $		11 724 $	

6. Dette à long terme

	1987	1986
Obligations, portant intérêt au taux de 11,10 % payable semestriellement, échéant le 24 septembre 1992	**5 000 $**	— $

Les obligations sont garanties par le gouvernement du Québec.

Régie des installations olympiques

États financiers du fonds de construction au 31 octobre 1987

Rapport des vérificateurs	16
Mouvements de la trésorerie	17
Bilan	18
Notes complémentaires	19

Rapport des vérificateurs

Au Ministre responsable de la Régie
des installations olympiques

Nous avons vérifié le bilan du fonds de construction de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 1987, ainsi que l'état des mouvements de la trésorerie de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du fonds de construction de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 1987, ainsi que l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principales pratiques comptables énumérées à la note 3, lesquelles ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond, Chabot, Martin, Paré

Comptables agréés

Montréal
Le 16 décembre 1987

Fonds de construction
Mouvements de la trésorerie
de l'exercice terminé
le 31 octobre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
Financement		
Contributions reçues du fonds spécial olympique	72 878 $	66 530 $
Emprunt à long terme	2 773	
Produit d'un emprunt à long terme remis au fonds spécial olympique	(2 773)	
Remboursements d'emprunts à long terme	(32 000)	
Provenance des liquidités	40 878	66 530
Investissement		
Débours pour la construction	(40 647)	(69 817)
Recouvrement de l'avance sur un contrat de construction	4 918	9 488
Produit de la cession d'immobilisations	8	
Transfert au fonds spécial olympique du produit de la cession d'immobilisations	(8)	
Variation nette des autres éléments d'actif et de passif	21	213
Utilisation des liquidités	(35 708)	(60 116)
Augmentation de la trésorerie	5 170	6 414
Trésorerie au début	(5 197)	(11 611)
Trésorerie à la fin	(27) $	(5 197) $
Situation de trésorerie		
Encaisse	$	3 $
Découvert bancaire	(27)	
Emprunts à court terme		(5 200)
	(27) $	(5 197) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds de construction
Bilan
au 31 octobre 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
Actif		
Coût de construction des installations (note 4)	1 199 795 $	1 168 432 $
Intérêts sur emprunts à long terme capitalisés	16 160	16 160
	1 215 955	1 184 592
Contributions reçues (note 5)	(720 895)	(650 790)
	495 060	533 802
Autres éléments d'actif		
Encaisse		3
Avance sur un contrat de construction	459	5 377
Frais payés d'avance	4	4
Frais à être assumés par le fonds spécial olympique (note 6)	128 981	154 384
	129 444	159 768
	624 504 $	693 570 $
Passif		
Découvert bancaire	27 $	$
Dette à long terme (note 7)	604 211	660 688
Emprunts à court terme		5 200
Comptes fournisseurs et engagements à payer	2 010	11 294
Retenue sur un contrat de construction	3 000	3 000
Dû au fonds d'exploitation	86	65
Intérêts courus	15 170	13 323
	624 504 $	693 570 $

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds de construction
Notes complémentaires
au 31 octobre 1987
(Les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

1. Statut et nature des activités

La Régie des installations olympiques, corporation mandataire du gouvernement du Québec, est propriétaire des installations mobilières et immobilières prévues pour les Jeux de la XXI[e] Olympiade, du Village olympique et du Centre Paul-Sauvé et a été mandatée pour en parachever la construction et l'aménagement.

Les revenus de la Régie doivent être affectés d'abord à son exploitation et ensuite au remboursement des emprunts, avances ou autres obligations de la Régie pour l'aménagement des installations olympiques. Dès qu'auront été remboursés ces emprunts et avances et qu'auront été exécutées les obligations précitées, la propriété des installations du Parc olympique reviendra à la Ville de Montréal.

2. Organisme associé

Le fonds spécial olympique a été constitué par la Loi constituant un fonds spécial olympique. Ce fonds a été créé en vue de percevoir du ministre du Revenu la taxe spéciale sur le tabac, le produit de la cession d'actifs immobiliers du fonds de construction de la Régie et, à l'époque, les recettes nettes de Loto-Canada destinées au Québec.

Ce fonds spécial, géré par le ministre des Finances du Québec, est affecté exclusivement au remboursement des emprunts de la Régie, au paiement des intérêts sur ces emprunts ainsi qu'aux coûts de parachèvement des installations olympiques.

3. Principales pratiques comptables

Coût de construction des installations
À l'exclusion des terrains où sont érigées les installations olympiques et des installations du Centre Paul-Sauvé, le coût comprend les coûts de construction, d'administration et de financement et tous les frais d'émission de la dette à long terme engagés depuis le début. Le coût des divers équipements et de l'outillage utilisés lors de la construction fait également partie du coût de construction des installations.

Cession de biens
Lors de la cession de biens comptabilisés au fonds de construction, le coût de ces biens ainsi que les contributions correspondantes ne sont pas radiés des livres; toutefois, le produit de la cession est versé au fonds spécial olympique en vertu de la loi régissant ce fonds.

Contributions reçues
La Régie a adopté la politique de ne pas amortir contre ses revenus d'exploitation le coût de construction des installations du Parc et du Village olympiques qui est réduit des contributions reçues.

Les contributions reçues incluent, en plus des contributions directes reçues d'organismes associés, les contributions reçues du fonds spécial olympique pour le remboursement de la dette ainsi que les coûts de parachèvement non financés par des emprunts à long terme.

Les contributions reçues ne comprennent pas le coût des intérêts sur la dette à long terme et les emprunts à court terme ainsi que tout débours additionnel pouvant résulter de la fluctuation du taux de change lors du remboursement de dettes en devises étrangères qui sont assumées directement par le fonds spécial olympique.

Conversion des devises étrangères
La dette à long terme du fonds de construction comprend des emprunts remboursables en devises des États-Unis. Ces emprunts sont convertis en devises canadiennes au taux de change en vigueur à la date du bilan. Aux cours des exercices subséquents, la perte ou le gain résultant de la conversion augmentera ou réduira les frais à être assumés par le fonds spécial olympique.

Frais imputés du fonds d'exploitation
La Régie impute au fonds de construction tous les frais administratifs, directs et indirects, reliés au parachèvement des installations et au règlement des dossiers préolympiques.

Fonds de construction
Notes complémentaires
au 31 octobre 1987
(Les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

3. Principales pratiques comptables (suite)

Réclamations
La Régie ne comptabilise les réclamations contre des tiers qu'au moment de leur encaissement.

Engagements à payer
La Régie comptabilise le coût des biens dès l'émission de la commande d'achat.

4. Coût de construction des installations

	1987	1986
Parc olympique		
Solde au début	1 068 387 $	991 420 $
Coût de parachèvement	30 364	70 394
Frais de financement et d'émission de la dette à long terme	851	6 573
Solde à la fin	1 099 602	1 068 387
Village olympique		
Solde au début	100 045	103 195
Coût de parachèvement	148	(3 150)
Solde à la fin	100 193	100 045
	1 199 795 $	1 168 432 $

5. Contributions reçues

	1987	1986
Fonds spécial olympique	458 884 $	388 779 $
Comité organisateur des Jeux Olympiques	191 362	191 362
Ville de Montréal	70 649	70 649
	720 895 $	650 790 $

6. Frais à être assumés par le fonds spécial olympique

	1987	1986
Intérêts courus sur emprunts	15 170 $	13 323 $
Perte de change reportée sur la dette à long terme en devises étrangères	113 811	141 061
	128 981 $	154 384 $

7. Dette à long terme

	1987	1986
Billets, portant intérêt au taux bancaire annuel préférentiel moins ⅝ de 1 %, payable semestriellement, échéant le 3 juin 1990	35 000 $	60 000 $
Obligations, portant intérêt au taux bancaire annuel préférentiel moins ⅝ de 1 %, payable semestriellement, échéant le 10 juillet 1990	43 000	50 000
Obligations, portant intérêt au taux bancaire annuel préférentiel moins ⅝ de 1 %, payable semestriellement, échéant le 1er décembre 1991	50 000	50 000
Billets de 250 000 000 $ en devises des États-Unis, portant intérêt au taux interbanque de l'eurodollar sur le marché de Londres payable trimestriellement, échéant en novembre 1994	328 875	347 700
Billets de 40 000 000 $ en devises des États-Unis, portant intérêt au taux de 7,9866 % payable annuellement, échéant le 21 février 1994	52 620	55 632
Obligations de 100 000 000 $ en devises canadiennes, portant intérêt au taux de 9,6 % payable semestriellement, échéant le 17 novembre 1993 (a)	94 716	
Billets de 70 000 000 $ en devises des États-Unis, portant intérêt au taux annuel de ¼ de 1 % au-dessus du taux interbanque de l'eurodollar sur le marché de Londres		97 356
	604 211 $	660 688 $

Fonds de construction
Notes complémentaires
au 31 octobre 1987
(Les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

7. Dette à long terme (suite)

Tous les billets et obligations sont garantis par le gouvernement du Québec.

Les versements annuels de capital sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 78 000 000 $ en 1990 et 50 000 000 $ en 1992.

a) Ces obligations pour un montant de 100 000 000 $ en devises canadiennes font l'objet d'une convention d'échange de devises («swap»). Au moment de l'emprunt, la Régie et une banque ont convenu d'échanger 100 000 000 $ en devises canadiennes contre 72 000 000 $ en devises des États-Unis. Cet emprunt a été principalement utilisé pour refinancer des billets de 70 000 000 $ en devises des États-Unis.

En vertu de la convention d'échange, la Régie rembourse semestriellement à la banque les intérêts courus sur un capital de 72 000 000 $ en devises des États-Unis au taux de 7,81 % alors que la banque verse à la Régie les intérêts courus au taux de 9,6 % sur un montant de 100 000 000 $ en devises canadiennes. Par la suite, la Régie paie les intérêts au porteur des obligations en devises canadiennes.

À l'échéance de la convention d'échange et de l'emprunt, la Régie remboursera à la banque 72 000 000 $ en devises des États-Unis alors que la banque remboursera à la Régie une somme de 100 000 000 $ en devises canadiennes et la Régie remboursera les obligations de 100 000 000 $ en devises canadiennes.

Conséquemment, cet emprunt est converti en devises canadiennes au taux de change en vigueur à la date du bilan.

8. Éventualités

Des poursuites et des réclamations ont été intentées par ou contre la Régie. Au 31 octobre 1987, les poursuites et les réclamations non réglées contre la Régie totalisent environ 3 000 000 $ (29 000 000 $ en 1986). De plus, la Régie a obtenu au cours de l'exercice un jugement favorable n'entraînant aucun débours concernant une poursuite s'élevant à 24 000 000 $. Cependant, la requérante a entamé des procédures en évocation à l'encontre de cette décision.

Après analyse, une évaluation permet de croire que la provision actuelle de 618 000 $, présentée dans les comptes fournisseurs et engagements à payer, est suffisante pour l'ensemble des dossiers. Toute différence entre le montant payé et la provision serait imputée au coût des installations olympiques.

9. Événement postérieur à la date du bilan

Subséquemment à la fin de l'exercice, la Régie a reçu une réclamation s'élevant à 18 000 000 $ relativement à la réalisation du parachèvement du complexe mât-toiture du Stade olympique. Cette réclamation n'est pas encore documentée et sera étudiée ultérieurement.

Fonds spécial olympique
États financiers
au 31 octobre 1987

Avis au lecteur 22
Évolution du fonds 23
Actif et passif 24
Notes complémentaires 25

Avis au lecteur

Les états financiers pour l'année terminée le 31 octobre 1987 du fonds spécial olympique ont été préparés par les officiers du ministère des Finances du Québec, responsable de la gestion du fonds, et n'ont fait l'objet d'aucune vérification. Cependant, les états financiers de ce fonds sont vérifiés annuellement au 31 mars par le Vérificateur général du Québec.

Fonds spécial olympique
Évolution du fonds
du 1er novembre 1986
au 31 octobre 1987
(en milliers de dollars)
(non vérifié)

	1987	1986
Provenance des fonds		
Taxe spéciale sur le tabac (note 1)	117 677 $	115 132 $
Recettes provenant de Loto-Canada		14 594
Produit d'emprunts à court terme du fonds de construction de la Régie des installations olympiques (note 2)	24 650	237 012
Intérêts sur placements temporaires et dépôts bancaires	534	45
Produit de la vente d'immobilisations du fonds de construction de la Régie des installations olympiques	8	
Produit d'emprunts à long terme	100 000	359 627
Réalisation de placements à court terme		13 700
	242 869	740 110
Utilisation des fonds		
Remboursements de capital sur la dette à long terme du fonds de construction de la Régie des installations olympiques	129 227	359 627
Remboursements de capital sur la dette à court terme du fonds de construction de la Régie des installations olympiques (note 2)	29 850	243 412
Placements à court terme		13 700
Intérêts sur la dette à court terme du fonds de construction de la Régie des installations olympiques	75	1 120
Intérêts sur la dette à long terme du fonds de construction de la Régie des installations olympiques	46 541	54 365
Parachèvement des installations olympiques	35 677	60 131
	241 370	732 355
Augmentation des fonds	1 499	7 755
Solde du fonds (négatif) au début	2 746	(5 009)
Solde du fonds à la fin	4 245 $	2 746 $

Fonds spécial olympique
Actif et passif
au 31 octobre 1987
(en milliers de dollars)
(non vérifié)

	1987	1986
Actif		
Encaisse	2 472 $	179 $
Placements temporaires, au coût	4 889	
Débiteurs		
Fonds consolidé du revenu de la province de Québec		2 566
Intérêts courus	16	1
	7 377 $	2 746 $
Passif		
Comptes à payer	3 132 $	$
Solde du fonds	4 245	2 746
	7 377 $	2 746 $

Fonds spécial olympique
Notes complémentaires
au 31 octobre 1987
(Les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

Note 1

Au 31 octobre 1987, le fonds spécial olympique ne comptabilise pas aux revenus la partie (17,974 %) de la taxe sur le tabac perçue et/ou à percevoir en novembre 1987 par le ministère du Revenu, de ses agents et mandataires, pour le mois d'octobre 1987. Cette pratique comptable est la même que celle appliquée au cours de l'exercice financier précédent.

Note 2

	1987	1986
Solde des emprunts à court terme au 1er novembre	5 200 $	11 600 $
Plus		
Emprunts de la période	24 650	237 012
	29 850	248 612
Moins		
Remboursements de la période	29 850	243 412
Solde des emprunts à court terme au 31 octobre	— $	5 200 $

Régie des installations olympiques

Renseignements supplémentaires

relatifs aux états financiers
de l'exercice terminé le 31 octobre 1987

Résultats sectoriels 27
Revenus par sites 28

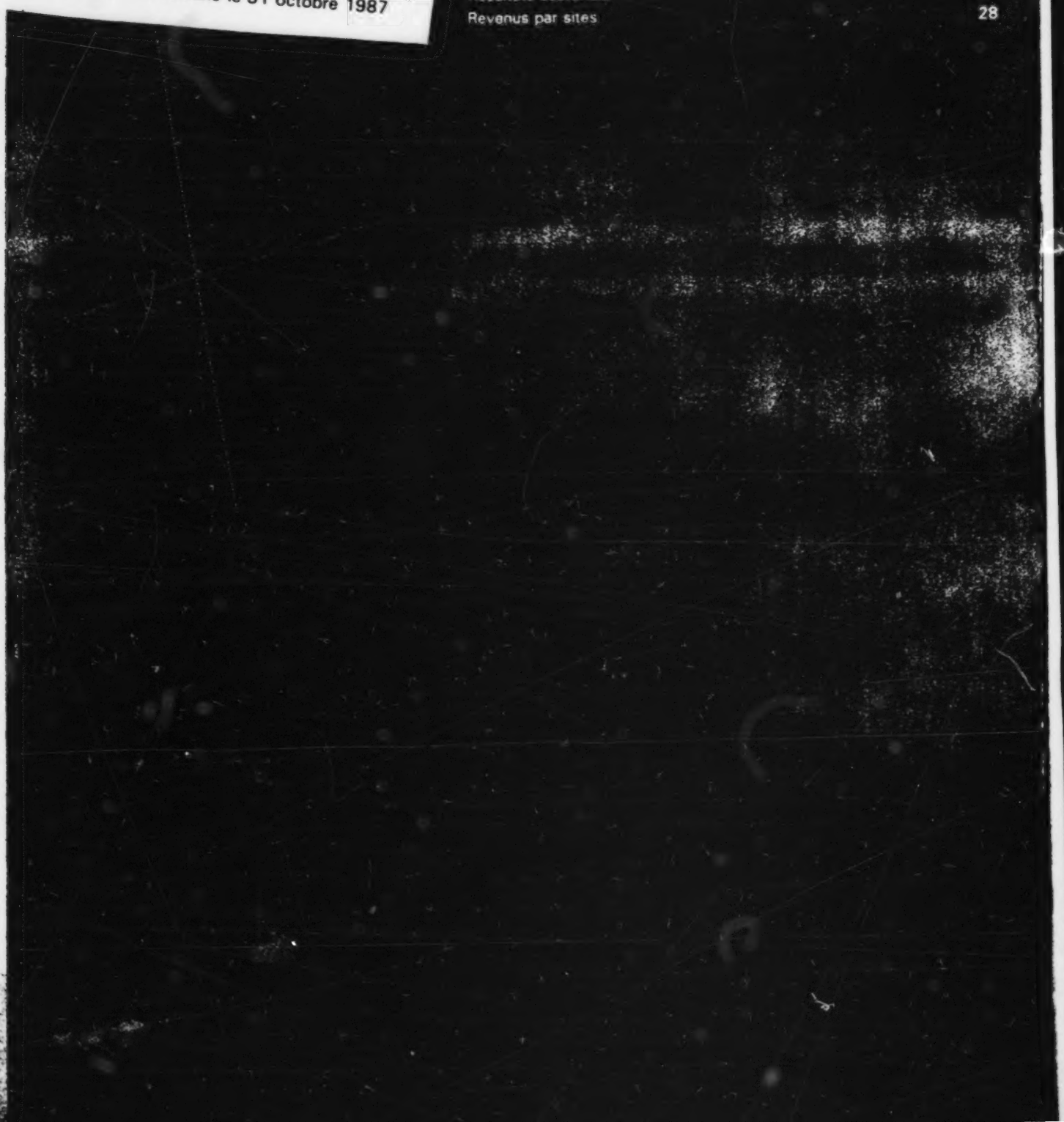

Fonds d'exploitation
Résultats sectoriels
de l'exercice terminé
le 31 octobre 1987
(en milliers de dollars)

	Installations sportives	Village olympique	Administration	Total
Revenus				
Installations sportives				
Loyers et droits d'entrée	4 840 $	$	$	4 840 $
Stationnement	1 548			1 548
Appartements, espaces commerciaux et à bureaux				
Loyers et stationnement	1 463	9 795		11 258
Redevances des concessions alimentaires	1 415	19		1 434
Restauration	741			741
Publicité	1 403			1 403
Recouvrement du coût de l'énergie fournie à des tiers	776			776
Travaux et services facturés à des locataires	343	64		407
Visites et souvenirs	641			641
Autres revenus	103	3		106
	13 273	9 881	—	23 154
Dépenses				
Traitements des employés réguliers	4 469	472	2 061	7 002
Traitements des employés occasionnels	1 242	82	53	1 377
Charges sociales	491	50	240	781
Contrats de service	3 838	1 649	409	5 896
Matériaux et location d'équipement	1 245	260	86	1 591
Aliments et boissons pour restauration	234			234
Énergie, chauffage, éclairage et climatisation	3 365	961		4 326
Assurances, taxes et servitude	108	375	541	1 024
Provision auto-assurance			170	170
Honoraires professionnels	216	32	169	417
Commissions, cachets et droits	491		1	492
Intérêts sur les emprunts à court terme			472	472
Intérêts sur la dette à long terme			58	58
Billets d'événements aux fins de revente	317		22	339
Papeterie, impression, téléphone et messagerie	325	28	95	448
Publicité	267			267
Autres dépenses	216	105	98	419
Amortissement des immobilisations	1 629	242	159	2 030
Frais imputés au fonds de construction	(255)		(358)	(613)
	18 198	4 256	4 276	26 730
Surplus (déficit) d'exploitation*	(4 925) $	5 625 $	(4 276) $	(3 576)
Postes exceptionnels				
Produits de réclamations				150
Frais de réparations majeures				(604)
				(454)
Déficit total				(4 030)
Subvention du gouvernement du Québec				4 030
				— $

*Le surplus ou le déficit d'exploitation ne tient compte d'aucune dépense d'amortissement sur le coût des installations olympiques et d'intérêts sur la dette à long terme du fonds de construction. De plus, la Régie n'est pas assujettie aux taxes foncières imposées par la Ville de Montréal.

Fonds d'exploitation
Revenus par sites
de l'exercice terminé le 31 octobre 1987
(en milliers de dollars)

	Stade	Vélodrome	Piscines	Centre Paul-Sauvé	Village olympique	Total
Installations sportives						
Loyers et droits d'entrée	3 352 $	452 $	284 $	752 $	$	4 840 $
Stationnement	1 180	347		21		1 548
Appartements, espaces commerciaux et à bureaux						
Loyers et stationnement	1 425	4		34	9 795	11 258
Redevances des concessions alimentaires	1 397	16		2	19	1 434
Restauration		275	26	440		741
Publicité	1 365	30		8		1 403
Recouvrement du coût de l'énergie fournie à des tiers	776					776
Travaux et services facturés à des locataires	230	52	30	31	64	407
Visites et souvenirs	257	192	192			641
Autres revenus	103				3	106
	10 085 $	1 368 $	532 $	1 288 $	9 881 $	23 154 $

Les membres du Conseil d'administration

Monsieur Jean Deschamps
Président et directeur général

Monsieur Pierre Laberge
Vice-président

Monsieur Raymond Boucher*

Madame Iolanda De Luca

Monsieur Gilles Dubé

Monsieur O. Jean Gratton

Monsieur François Pichard

Les membres de la direction

Me Mireille Zigby
Secrétaire et vice-présidente, affaires juridiques

Monsieur Jean-Pierre Payette
Trésorier et vice-président, administration

Monsieur Guy R. Morin
Vice-président, marketing

Monsieur Serge Talbot
Vice-président, construction

Monsieur Robert Thériault
Vice-président, exploitation

Monsieur Claude Filion**
Directeur, ressources humaines

* En poste depuis le 29 avril 1987.

**En poste depuis le 17 septembre 1987.